

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt et un, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. Quentin GESELL, Maire, M. Samuel ALVES, Mme Céline POULAIN, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoint au Maire. M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Marie-Nella HIERSO, Mme Coralie MATHEVON, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID, Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, Conseillers municipaux.
M. Mohamed MZILNE à partir de 20H15

Absents et représentés :

Mme Nadia BAHY représentée par M. José VIOLAS
Mme Lydia BRUZEAU représentée par Mme Paola MELICA
M. Cherif DIA représenté par Mme Marie-Nella HIERSO
M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Souheïb TOUMI
Mme Janine LOPEZ représentée par M. Faouzy GUELLIL
M. Franck LECONTE représenté par Mme Sarah BOUZID
Mme Françoise SAUVAGET représentée par M. Frédéric NICOLAS
Mme Séverine LEVE représentée par M. Mohamed IMZILNE à partir de 20h15

Se sont retirés au moment du vote des délibérations 2021.039,2021.40 et 2021.041 :

M. Quentin GESELL
M. Michel CLAVEL
M. Dominique GAULON

La présidence a été assurée par le 1^{er} adjoint, M. Samuel ALVES.

Absents :

M. Karim AMIMEUR
M. Michel ADAM
Mme Julie SANS
Mme Séverine LEVE jusqu'à 20h15
M. Mohamed IMZILNE jusqu'à 20h15

Secrétaire de séance : Mme Marie-Nella HIERSO

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Marie-Nella HIERSO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 11 février – du 08 avril et du 07 juin 2021

† Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 11 février est approuvé à l'unanimité.

† Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 08 avril est approuvé à l'unanimité.

† Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 07 juin est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° DEC.2021.013 en date du 02/06/2021 :

Occupation privative du domaine public destinés à l'exploitation d'équipements techniques dédiés à des services d'équipements – Stade Alain Mimoun, 1 rue Léo Lagrange - Dugny

† Décision n° DEC.2021.014 en date du 21/06/2021 :

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Enveloppe des équipements sportifs de niveau local : Equipements de proximité en accès libre – Crédits régionalisés pour l'année 2021

Terrain de proximité Maurice Thorez – Requalification du sol sportif en accès libre et installation de niveau local : Equipements de proximité en accès libre et installation complémentaire d'un pare-ballon.

† Décision n° DEC.2021.015 en date du 21/06/2021 :

Demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport – Enveloppe des équipements sportifs de niveau local : Equipements de proximité en accès libre – Crédits régionalisés pour l'année 2021

Espace d'appareils de Fitness en extérieur quartier Maurice Thorez – Installation de 5 appareils de Fitness et de son panneau d'information en accès libre et installation complémentaire de dalles de protection au sol au niveau des zones de réception.

† Décision n° DEC.2021.016 en date du 01/07/2021 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

† Décision n° DEC.2021.017 en date du 07/07/2021 :

Avenant au marché n°2021/002 portant sur les prestations relatives à « l'Acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de petits matériels et de sacs poubelles » - Lot n°2 « Consommables papiers et savons pour distributeurs ».

† Décision n° DEC.2021.018 en date du 07/07/2021 :

Avenant au marché en appel d'offres ouvert portant sur Souscription des contrats d'assurances pour la Ville de Dugny et son CCAS – Lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et risques annexes ».

+ Décision n° DEC.2021.019 en date du 09/07/2021 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la société « Dark Smile Productions » intitulé « Le Cas Pucine » le vendredi 13 mai 2022 au sein de la salle Henri Salvador.

+ Décision n° DEC.2021.020 en date du 16/07/2021 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la société « Les Grands Théâtres » intitulé « Drôle de Campagne » le samedi 26 mars 2022 au sein de la salle Henri Salvador.

+ Décision n° DEC.2021.021 en date du 29/07/2021 :

Contrat de cession de droits de présentation d'un spectacle de la société « Caramba Culture Live » intitulé « BEN » le vendredi 22 octobre 2021 au sein de la salle Henri Salvador

+ Décision n° DEC.2021.022 en date du 23/07/2021 :

MAPA portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et ses prestations annexes.

+ Décision n° DEC.2021.023 en date du 23/07/2021 :

MAPA portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et ses prestations annexes.

+ Décision n° DEC.2021.024 en date du 28/07/2021 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la « K-Wet Production » intitulé « Ensemble ou Rien » de Waly Dia le samedi 27 novembre 2021 au sein de la salle Henri Salvador.

+ Décision n° DEC.2021.025 en date du 03/08/2021 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la société « Evènement Production » intitulé « Girly Swing » le samedi 29 août 2021 sur le Parvis Edith Piaf.

+ Décision n° DEC.2021.026 en date du 10/09/2021 :

Contrat de vente de droits de représentation d'un spectacle de la compagnie « Association Théâpatt » intitulé « Eléphant et Girafe » le mercredi 15 septembre 2021 à la Médiathèque Anne Franck.

+ Décision n° DEC.2021.027 en date du 10/09/2021 :

Contrat de vente de droits de représentation d'un spectacle de la compagnie « Issue de Secours » intitulé « le Doloté de Zékéyé » le mercredi 22 septembre 2021 à la Médiathèque Anne Franck.

Rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris
- Exercice 2020 -

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

Se sont retirés au moment du vote M. Quentin GESELL, M. Michel CLAVEL, M. Dominique GAULON

25 voix POUR
Soit à l'unanimité

Délibération n° DEL.2021.039

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris pour l'exercice 2020 présenté par le représentant de la Ville de Dugny au sein du Conseil d'administration de la Société.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et formalités afférentes à cette délibération.

**Contrat de prestation de services entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale
Le Bourget – Grand Paris – Année 2021**

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

Se sont retirés au moment du vote M. Quentin GESELL, M. Michel CLAVEL, M. Dominique GAULON

**22 voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

**M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,
M. Malet DRAME**

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2021.040

- **APPROUVE** les termes du contrat de prestations de services 2021 à intervenir entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale Le Bourget - Grand Paris, joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, ainsi que tout acte y afférent.
- **DIT** que le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités fixées au présent contrat de prestation de services 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget 2021 aux chapitres et articles concernés.

**Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la Ville de Dugny et la Société
Publique Locale – Le Bourget Grand Paris sur le projet de reconstruction
des « Cités de l'Air » - Avenant n°1**

Présentation par Monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

Se sont retirés au moment du vote M. Quentin GESELL, M. Michel CLAVEL, M. Dominique GAULON

**22 voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

**M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,
M. Malet DRAME**

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2021.041

- **APPROUVE** les termes de l'avenant dit « avenant n°1 » au contrat initial d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant projet de reconstruction des « Cités de l'Air » à intervenir entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale-Le Bourget Grand Paris, joint à la présente délibération.
- **PRECISE** que la durée du contrat initial, via le nouvel avenant, est prolongée pour une durée de 36 mois passant ainsi du juillet 2021 à juin 2024.
- **PRECISE** que toutes les clauses du contrat dans sa Version initiale, non contraires aux articles du présent avenant, demeurent applicables.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat initial d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, ainsi que tout acte y afférent.
- **DIT** que le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités fixées au présent avenant au contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.
- **PRECISE** que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget aux article et chapitre concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

Désignation d'un membre titulaire et de son suppléant pour le jury de Conception-réalisation d'une école maternelle et élémentaire
Désignation d'un membre titulaire et de ses suppléants pour le jury de tout ouvrage et équipement de la ZAC du Cluster des Médias organisés par la SOLIDEO

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

25 voix POUR,

3 ABSTENTIONS

Soit à l'unanimité

M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME

Délibération n° DEL.2021.042

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Quentin GESELL en qualité de membre titulaire du jury avec voix délibérative pour la conception réalisation d'une Ecole maternelle et élémentaire de la ZAC du Cluster des médias.
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Dominique GAULON en qualité de membre suppléant titulaire du jury avec voix délibérative pour la conception réalisation des Ecoles maternelle et élémentaire de la ZAC du Cluster des médias.

Délibération n° DEL.2021.043

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Quentin GESELL en qualité de membre titulaire du jury avec voix délibérative pour tout ouvrage et équipement de la ZAC du Cluster des médias.
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Dominique GAULON en qualité de membre suppléant du jury avec voix délibérative pour tout ouvrage et équipement de la ZAC du Cluster des médias.

Renommer la rue Lucien Cotton « Rue Paulette et Lucien Cotton

Présentation par Madame Christine BARRETTA,

Délibération n° DEL.2021.044

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

28 voix POUR,

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** de renommer la rue Lucien Cotton en « Rue Paulette et Lucien Cotton ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

Convention avec l'Etat pour la création d'un poste d'adulte-relais à la direction des actions éducatives

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**28 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.045

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention officialisant la création de poste pour le mois d'octobre 2021 pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement.
- **CREE** un emploi adulte-relais de droit privé lié à la convention, sur la base d'une rémunération équivalente au SMIC horaire par 151 Heures 67 d'un temps plein.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense et recette seront inscrits au budget aux article et chapitre concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

Convention et agrément à la faveur du service civique

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**28 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.046

- **APPROUVE** le principe du dispositif de mise en œuvre du service civique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accueillir des jeunes en service civique volontaire, répartis dans les services à vocation sociale, solidaire, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Agrément auprès de l'Agence du Service Civique ou de sa délégation territorialement compétente, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif et notamment les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.
- **PREND ACTE** que la mise en œuvre de ce dispositif s'accompagne du versement d'une rémunération minimale fixée par le législateur, révisable annuellement.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » En application de l'article 3.II de la loi n°84-83 du 26/01/1984

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**28 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.047

- **DECIDE** la création à compter du 1er novembre 2021 d'un emploi non permanent dans le grade des ingénieurs, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps plein pour mener à bien le projet « Jeux Olympiques et paralympiques 2024 ».
- **DECIDE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 2 ans renouvelable deux fois maximum.
- **PREND ACTE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur décidé par l'assemblée délibérante.
- **DIT** que le candidat devra justifier d'un diplôme permettant l'accès au cadre d'emploi des ingénieurs et d'une expérience professionnelle dans le domaine attendu.
- **DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget primitif aux article et chapitre concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

Convention cadre relative à l'organisation de la prévention spécialisée entre le département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Dugny

Présentation par monsieur Souheib TOUMI,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.048

- **APPROUVE** la convention cadre entre le département et la commune.
- **APPROUVE** la nouvelle implantation du GRAJAR 93 sur le quartier Thorez.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre, le contrat d'objectifs ainsi que tous les documents y afférent.
- **APPROUVE** l'engagement de la commune pour un montant de 38 000€ auprès du GRAJAR 93 pour l'année 2021 sous forme de subvention de fonctionnement annuel.
- **APPROUVE** l'engagement de la commune pour un montant de 49 600€ annuels auprès du GRAJAR 93 à compter de l'année 2022 sous forme de subvention de fonctionnement, pour l'extension du club de prévention du GRAJAR 93 au sein du quartier Thorez.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits à la section de fonctionnement aux budgets primitif de la ville, aux chapitres et articles des exercices concernés de la commune.

Attribution de chèques cadeaux à l'attention des diplômés

Présentation par Monsieur Souheïb TOUMI

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.049

- **APPROUVE** l'octroi de chèques cadeaux aux fins de récompenser la réussite scolaire des jeunes dugnysiens dans le cadre de la politique constante de la Municipalité en faveur de la réussite éducative, dans les conditions suivantes :
 - 15€ pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB)
 - 60€ pour l'obtention du baccalauréat filière générale / professionnelle (CAP/BEP)
 - 80€ pour l'obtention du baccalauréat avec mention assez bien
 - 100€ pour l'obtention du baccalauréat avec mention bien
 - 120€ pour l'obtention du baccalauréat avec mention très bien
 - 150€ pour l'obtention d'un diplôme supérieur au baccalauréat
- **DIT** que pour en être bénéficiaires, les jeunes diplômés doivent se manifester auprès de la collectivité et répondre aux critères suivants :
 - ❖ Résider à Dugny
 - ❖ Se déclarer avant le 31 octobre
 - ❖ Avoir obtenu le diplôme requis : DNB, CAP/BEP, baccalauréat, licence, master ou autre diplôme de niveau supérieur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir lesdits chèques cadeaux et à signer tous documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles des exercices concernés de la commune.

**Suppression du tarif adhésion pour les sorties familiales du Centre social Arc en Ciel
jusqu'au 31/12/2021**

Présentation par Madame Sonia IFERHATEN

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.050

- **APPROUVE** la suppression du tarif adhésion pour les sorties familiales au profit des familles dugnysiennes jusqu'au 31/12/2021.
- **PRECISE** que le tarif de 5€ par personne sera applicable uniquement pour les sorties familiales organisées jusqu'au 31/12/2021.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à faire usage de toutes procédures réglementaires et juridiques visant à l'encaissement des produits.
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la ville 2021.
-

Subvention exceptionnelle associative 2021 au Club sportif et de loisirs de Dugny

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.051

- **PRECISER** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local,
- **ACCORDE** une subvention à l'association CSLD de 700€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière 2021 auprès de l'association CSLD, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 de la commune.

Incendie en Algérie : Subvention exceptionnelle à « l'Association SoliMed »

Présentation par Madame Sonia IFERHATEN

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.052

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de SoliMed Algérie afin de participer à l'élan de solidarité ayant cours suite aux incendies qui ont frappé l'Algérie le 04 juillet et le 09 août 2021.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers l'aide aux victimes des incendies qui ont frappé l'Algérie le 04 juillet et le 09 août 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.

Incendie en Grèce : Subvention exceptionnelle au « Secours Populaire »

Présentation par Madame Coralie MATHEVON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.053

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice du Secours Populaire au titre de l'aide humanitaire d'urgence.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers l'aide aux victimes des incendies survenus en Grèce, le 02 août 2021.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres.

Séisme à Haïti : Subvention exceptionnelle à la « Croix Rouge Française »

Présentation par Monsieur Souheïb TOUMI,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.054

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de la Croix-Rouge Française au titre de l'aide humanitaire d'urgence.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers l'aide aux victimes du séisme ayant frappé ayant frappé Haïti, le 14 août 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres.

Afghanistan : Subvention exceptionnelle à l'Unicef »

Présentation par Madame Christine BARRETTA,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.055

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2000 euros au bénéfice de l'Unicef au titre de l'aide humanitaire d'urgence.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers les personnes déplacées qui ont désespérément besoin des fournitures et des services les plus élémentaires
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres

Adoption d'une billetterie en ligne

Présentation par Madame Christine BARRETTA,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.056

- **APPROUVE** la proposition d'adoption d'une billetterie en ligne avec le site Internet See Tickets pour un engagement d'une durée de 36 mois renouvelable.
- **PRECISE** que cette billetterie sera disponible au cours du dernier trimestre de l'année 2021 pour la saison culturelle 2021/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à recourir au recouvrement des recettes et des redevances.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire usage de toutes procédures réglementaires et juridiques visant à l'encaissement des produits.

Décision Modificative n°1- Exercice 2021

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**23 voix POUR,
7 CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, Mme Sarah BOUZID, M. Franck LECONTE,
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME**

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2021.057

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 telle que présentée.
- **DIT** que les modifications à prendre en compte au titre de la présente délibération s'articuleront sur le réajustement des crédits inscrits au budget primitif 2021.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire les ajustements présentés dans la décision modificative n°1.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à la Décision Modificative n°1 de la commune.

Subvention de fonctionnement au CCAS de la Ville de Dugny

Présentation par Madame Paola MELICA,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

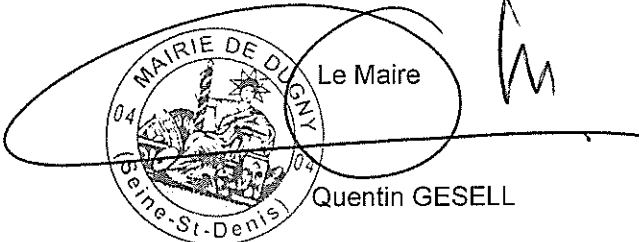
**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.058

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 60.000 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 du budget de la ville.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Dugny, le 12/10/2021



Le Maire
Quentin GESELL

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 14/06/2021, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.